

Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (LES)

Réunion du
Comité de vigilance

Tenue à
la Salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie

Le 24 février 2005

Compte rendu

par :



1305, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE.....	1
3	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	2
3.1	TRANCHÉE PÉRIPHÉRIQUE.....	2
3.2	COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE.....	5
3.3	COMITÉ SUR L'EAU POTABLE DE SAINTE-ANNE DES PLAINES.....	5
3.4	REGISTRE DES PLAINTES.....	5
4	INFORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN OPÉRATION DU NOUVEAU SITE.....	7
5	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS.....	8
6	PLAN DE COMMUNICATION.....	11
7	POINTS D'INFORMATION ET SUIVI.....	11
7.1	LETTRE D'INVITATION À ENVOYER PAR LE PRÉSIDENT.....	11
7.2	PROTOCOLE DE DIFFUSION DANS LES ENDROITS PUBLICS.....	12
7.3	CARTE DES PUIITS.....	12
7.4	INFORMATIONS SUR LE TONNAGE REÇU EN 2003 (DÉCRET D'URGENCE).....	12
7.5	COPIES DU PGMR.....	12
8	VARIA.....	12
9	PROCHAINE RENCONTRE.....	13

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Liste des participants
- ANNEXE 2 : Ordre du jour
- ANNEXE 3 : Courriel de M. Beauregard
- ANNEXE 4 : Compte rendu de la réunion du Comité de vigilance du 25 novembre 2004
- ANNEXE 5 : Mise à jour des opérations sur le nouveau site
- ANNEXE 6 : Présentation du rapport du Groupe de travail sur les goélands
- ANNEXE 7 : Lettre d'invitation à envoyer par le président

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

À 19 h, M. André Delisle souhaite la bienvenue aux participants et les invite à se présenter. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés dans les annexes 1 et 2.

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, chez Intersan, remercie les gens de s'être déplacés pour cette rencontre.

Il en profite pour lire un courriel reçu de M. Gilles Beauregard, représentant de la municipalité de Saint-Hypolite, dans lequel il justifie son absence de la rencontre, tout en souhaitant que le programme d'effarouchage des goélands soit à l'ordre du jour. M. Beauregard souhaite qu'un plan d'action soit déposé pour l'été prochain, qui tienne compte des analyses d'eau dans les lacs de l'Achigan et Connelly et des moyens financiers nécessaires. M. Dussault dépose la correspondance au comité (annexe 3).

2 COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

M. Delisle demande aux participants s'ils ont des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 25 novembre (annexe 4).

Voici les commentaires émis par les participants :

Page 3 – Heures d'activités permises

M. Berthiaume informe l'assemblée qu'il a fait des démarches auprès du ministère de l'Environnement (MENV) pour connaître les exigences quant aux heures permises pour les activités de réception et d'enfouissement des déchets. Le fonctionnaire du MENV lui a indiqué qu'une lettre doit parvenir sous peu à Intersan déterminant les heures permises.

M. Daniel Brien, directeur général des lieux d'enfouissement, chez Intersan, confirme que la compagnie vient de recevoir une lettre exigeant que toutes les opérations doivent cesser à 23 heures tous les soirs.

Page 4 – Capacité autorisée d'enfouissement

L'étude d'impact de 2003 porte sur l'ensemble des 53 hectares du site. Le décret de cinq ans couvre-t-il les 53 hectares?

M. Dussault informe que le décret autorise environ la moitié de l'agrandissement demandé. Les 53 hectares comprennent l'ensemble du site demandé, incluant une éventuelle autorisation dans cinq ans.

Page 4 – Condition 12 sur les équipements de mise en valeur à mettre en place

Le centre de tri devra-t-il être mis en opération pendant le décret?

M. Brien réitère qu'Intersan mettra en place un centre de tri si il est économiquement viable de le faire et si il y a une entente avec les municipalités qui le demandent. Mme Danielle Simard indique que ce n'est pas la MRC de la Rivière-du-Nord qui en fera une demande puisque les municipalités n'ont pas délégué à la MRC leur compétence en matière de collecte sélective. Les maîtres d'œuvre sont les municipalités.

Page 10 – Création d'un organisme de coordination

Mme Danielle Simard, représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord, souhaite clarifier ce point du compte rendu. Elle confirme qu'un organisme à but non lucratif a été créé, mais que le nom n'a pas encore été choisi. Par ailleurs, Mme Simard précise que l'organisme est chargé du suivi des actions « dont il s'est fait déléguer la compétence ». L'organisme n'est pas donc chargé d'assurer la mise en place du PGMR dans son entier.

3 RAPPORT D'ACTIVITÉS

3.1 TRANCHÉE PÉRIPHÉRIQUE

M. Daniel Brien informe l'assemblée que les travaux de confection de la tranchée périphérique sont terminés. La barrière est fonctionnelle ainsi que le système de pompage. Tout s'est bien déroulé sans difficultés majeures. Intersan croit que la tranchée est une composante majeure pour assurer la sécurité du voisinage.

<p><i>Les travaux d'approvisionnement en gaz sont-ils terminés?</i></p>	<p>Le projet est presque complété. La première bouilloire de Cascades est en fonction, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Cascades évoque déjà des économies importantes. Le projet fonctionne bien.</p> <p>Par ailleurs, Gaz Métro a presque complété l'aménagement de la bâtisse abritant le poste de compression de gaz. Reste à compléter le système de contrôle électronique qui doit être installé en réseau chez les trois partenaires (Intersan, Cascades, Gaz Métro).</p>
---	--

<p><i>Les torchères sont-elles là en permanence? Cesseront-elles un jour de fonctionner?</i></p>	<p>Oui, les torchères sont là en permanence. Il y aura toujours une torchère allumée par mesure de sécurité, pour palier aux éventualités, par exemple des interruptions d'opérations à l'usine Cascades.</p>
--	---

<i>Combien de bouilloires seront installées pour alimenter Cascades ?</i>	Au total, on a prévu l'installation de quatre bouilloires alimentées par les biogaz. Celle qui fonctionne maintenant est utilisée à pleine capacité.
<i>Le biogaz est-il aussi efficace que le gaz naturel?</i>	Le biogaz est moins calorifique que le gaz naturel, on compte environ 50 % de gaz pur (méthane) dans le biogaz. Cependant, Cascades maintient que le produit est somme toute beaucoup plus économique que le gaz naturel.
<i>Le projet est-il unique au Québec?</i>	Le projet est unique au Québec en ce sens qu'il transforme localement le gaz et le valorise dans une activité industrielle régionale, plutôt que de l'exporter dans un vaste réseau. Le projet a des retombées directes ici même. Quelques sites d'enfouissement au Québec captent et brûlent les biogaz pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Certains ont implanté des systèmes de mise en valeur des biogaz. Par exemple, au Complexe environnemental de Saint-Michel (Montréal) et au site de Lachenaie, on produit de l'électricité.
<i>Est-ce une première au Québec?</i>	À notre connaissance, oui. Nous ferons une annonce publique sous peu avec Cascades.
<i>Y a-t-il des serres au Québec alimentées par des biogaz?</i>	Pas à l'heure actuelle, à notre connaissance.

Action de suivi : Faire un tableau des actions de captage et de mise en valeur des biogaz entreprises par les sites d'enfouissement au Québec.

M. Dussault en profite pour informer l'assemblée qu'Intersan déposera sous peu un mémoire à la Commission parlementaire chargée d'étudier la politique énergétique du Québec.

Action de suivi : Une copie du mémoire doit être expédiée aux membres avec le compte rendu.

<p><i>Y a-t-il des fluctuations à prévoir dans la production des biogaz?</i></p>	<p>Oui, il y a des fluctuations dans la production des biogaz, et aussi des variations dans les besoins et les demandes de Cascades. D'où l'importance d'intégrer correctement les contrôles des opérations effectués par les trois partenaires du projet. Advenant une baisse importante de la demande de Cascades, la torchère sur le site prendra la relève.</p>
<p><i>Si la torchère est en panne qu'arrivera-t-il?</i></p>	<p>Actuellement, une seule torchère fonctionne à débit réduit. Une deuxième torchère peut être mise en fonction rapidement pour traiter les surplus de biogaz. Si jamais les deux torchères sont défectueuses, Intersan cessera immédiatement d'aspirer les biogaz dans les collecteurs. Cette mesure permettra d'éviter l'apparition d'odeurs dues à l'échappement des biogaz non brûlés.</p>
<p><i>Par le biais de ce projet, Intersan va réussir à réduire les gaz à effet de serre produits par le méthane. Par contre, y a-t-il une réduction effective des GES à l'usine de Cascades ?</i></p>	<p>Oui, globalement. On peut dire qu'Intersan réduit actuellement ses émissions d'environ 400 000 tonnes équivalent en CO₂ (gaz à effet de serre). Gaz Métro, en diversifiant son portefeuille énergétique, utilise moins de gaz naturel et atteint aussi des objectifs. Il en est de même pour Cascades qui réduit sa propre facture énergétique. Tout le monde y trouve son compte et réduit sa propre production de GES.</p>

Action de suivi : Il faudrait connaître la réduction réelle des GES pour Cascades et produire un tableau de ces réductions au site et chez Cascades.

3.2 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

M. Dussault informe les participants qu'il n'y a pas eu de réunion depuis novembre dernier. Étant donné que les certificats d'autorisation ont été récemment délivrés, il y a lieu de convoquer une rencontre, qui aura lieu possiblement d'ici la fin du mois d'avril. Cette rencontre s'inscrira dans un plan d'action qu'Intersan est à produire et qui tiendra compte des exigences des divers certificats d'autorisation.

Action de suivi : Convocation du Comité technique agricole pour la fin du mois d'avril et présentation d'un compte rendu formel lors de la prochaine réunion du Comité.

3.3 COMITÉ SUR L'EAU POTABLE DE SAINTE-ANNE DES PLAINES

Il n'y a pas eu de rencontre du comité. Les résultats des analyses réalisées en 2004 seront compilés sous peu et Intersan terminera le rapport pour la fin du mois de mars. Une rencontre est prévue en avril pour présenter les résultats au Comité.

Action de suivi : Production du rapport des analyses et convocation du Comité sur l'eau potable pour le mois d'avril et présentation de ce rapport avec les résultats lors de la prochaine réunion de Comité.

3.4 REGISTRE DES PLAINTES

M. Brien remet une liste à jour des plaintes déposées au bureau d'Intersan. Il indique que depuis la dernière réunion, il y a eu six plaintes concernant des problèmes d'odeurs (biogaz). Ces plaintes provenaient des voisins ou de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. Deux plaintes ont été portées à la suite de deux bris de tuyauterie. Les autres plaintes sont liées aux travaux de raccordement entrepris lors de l'implantation des bouilloires de Cascades. À la suite des plaintes, Intersan a décidé d'aviser la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et le ministère de l'Environnement avant

d'engager de tels travaux, en leur indiquant la durée projetée des travaux qui risquent de causer des odeurs.

Action de suivi : Ces avertissements devraient aussi être transmis aux membres du Comité.

Questions des participants :

<i>Les odeurs causées par les travaux de raccordement se rendent-elles jusque dans le village de Sainte-Anne-des-Plaines?</i>	Oui, à l'occasion.
<i>Prenez-vous des relevés des vents pendant ces périodes ?</i>	Non. Nous ne relevons pas la direction des vents à ces occasions. Les vents changent continuellement.
<i>Y a-t-il d'autres sources d'odeurs semblables dans le secteur? Et si vous connaissez la direction des vents, vous pourriez tenter d'éviter des désagréments?</i>	Pendant l'été, lors des épandages agricoles, il peut y avoir confusion sur la provenance exacte des odeurs. Mais en hiver, il y a moins d'activités agricoles. Intersan doit toujours demeurer vigilante, et doit prendre en considération chacune des plaintes. Par exemple, il y a eu une plainte ce matin. Intersan n'a pas encore identifié la cause réelle, probablement un bris de tuyau. Intersan procède à des mesures sur le site pour identifier la source et corrigera aussitôt le problème.
<i>Y a-t-il d'autres activités d'envergure qui peuvent générer des biogaz ? Comme une usine d'épuration des eaux usées ou une plate-forme de compostage?</i>	Oui, quelques installations de ce genre sont des causes d'odeurs. C'est arrivé par exemple à Sherbrooke.
<i>Le décret n'indique rien sur la présence des goélands dans les environs du site?</i>	Non, mais nous demeurons vigilants. Les travaux du Comité sur les goélands nous donneront des pistes d'action.
<i>Il arrive parfois des bouffées odorantes, dans un petit secteur, pendant une courte période. Doit-on rapporter tous ces incidents au bureau d'Intersan ?</i>	Oui, si on a plus de détails, on pourra mieux comprendre les phénomènes, mieux adapter les mesures correctrices. En été, par exemple, on peut utiliser au

	moins trois systèmes de neutralisants différents selon la source d'odeur. On encourage les gens à signaler tout incident.
--	---

<i>Comment mesurez-vous les odeurs et comment choisissez-vous les solutions ?</i>	Intersan s'est dotée d'un appareil très sensible, qui mesure le nombre de particules par million (PPM) dégagées dans l'atmosphère. On procède à des relevés trois fois par année, à différents points du site, à six pieds du sol. Les mesures servent à produire une carte des incidences d'odeurs. Des neutralisants sont utilisés et de l'argile est ajouté dans les endroits problématiques pour mieux couvrir le sol et éviter les émanations de biogaz.
---	---

4 INFORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN OPÉRATION DU NOUVEAU SITE

M. Daniel Brien présente M. Ghislain Lacombe, un ingénieur qui vient d'être embauché par Intersan pour diriger les opérations du nouveau site. M. Lacombe a travaillé pour Solmax et Golder et Associés, où il a acquis notamment une expertise dans l'installation des géomembranes et dans le suivi environnemental des sites d'enfouissement.

A l'aide d'un projecteur, M. Ghislain Lacombe fait une présentation des travaux amorcés dans le nouveau secteur (annexe 5).

Période de questions :

<i>Deviez-vous excaver le terrain avant d'installer une géomembrane?</i>	Selon le certificat d'autorisation, il faut conserver trois mètres d'argile sous le site. Pour s'y conformer, on n'a donc pas excavé dans le secteur actuellement en construction.
--	--

<i>Où se trouve la partie la plus profonde d'argile dans le nouveau site?</i>	La partie la plus profonde est celle au sud, à la section 2A de l'ancien site.
---	--

<i>La neige a-t-elle nui à la pose de la membrane qui doit imperméabiliser le site?</i>	Oui. Nous avons réussi à compléter la pose sur quatre hectares au lieu de huit pour cette section. Les travaux continueront après la fonte de la neige. Cela ne causera pas de difficultés.
---	---

<i>Dans quel sens ou direction sont entrepris les travaux?</i>	Les travaux avancent du nord au sud.
--	--------------------------------------

<i>Prévoyez-vous couvrir toute la surface de 53 hectares dès cette année ?</i>	À cause de l'importance des investissements nécessaires, on prévoit les besoins pour un an à l'avance, et on couvre cette surface seulement.
--	--

<i>Pourquoi y a-t-il deux réseaux de captage?</i>	Il y a un premier réseau de captage qui recueille en continue les eaux de lixiviation afin d'éviter qu'elles s'accumulent à la base de la cellule. Il y a ensuite un deuxième réseau qui est aménagé entre les deux niveaux de membranes. Ce deuxième niveau sert à détecter d'éventuelles fuites, s'il venait qu'à y en avoir.
---	---

PAUSE

5 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS

M. Dussault invite M. Frédéric Demers et Mme Isabelle Thibault, biologistes à l'emploi de Tecsalt, à présenter le rapport des travaux qu'ils ont dirigé sur les goélands. Les composantes du programme d'éradication sélective des goélands et les résultats de la campagne (annexe 6) sont présentés.

Période de questions :

<i>Les sites et les colonies de goélands dans la région ont-ils été répertoriés avant le programme actuel ?</i>	Oui. Les sites identifiés sur une carte ont été répertoriés par une équipe de chercheurs depuis plusieurs années, sous la direction du Service canadien de la Faune. Nous connaissons en général les habitudes des oiseaux, leurs sites de nidification, les zones d'alimentation et les aires de repos.
---	--

<i>Selon vos connaissances, y a-t-il une possibilité de contrôler les populations de goélands de toute la région?</i>	La réponse à cette question ne fait pas partie du mandat de l'étude. Il faut comprendre qu'il s'agit d'une problématique plus large que celle du site de Sainte-Sophie. Ces oiseaux s'alimentent aussi près des centres
---	---

	<p>touristiques (par exemple, les glissades d'eau) où les gens jettent leurs déchets dans des endroits inappropriés. Il faudrait aussi mesurer les coûts associés à une large campagne d'éradication. Ces oiseaux sont extrêmement opportunistes. Le rapport déposé ce soir suggère des interventions pour un seul site. Des projets plus globaux demanderaient un important investissement.</p>
--	--

<p><i>Pour tuer quelques oiseaux durant quelques semaines, vous avez eu la permission du bout des lèvres du ministère fédéral, comment aurez-vous une permission pour un projet permanent s'étendant sur toute l'année?</i></p>	<p>Le projet à présenter devra être un projet d'ensemble. Nous proposons de tirer plus souvent pour effrayer les oiseaux, sans les tuer nécessairement. Il faut être persistant, créer une pression de chasse. En tuant quelques goélands à l'occasion, nous pourrions obtenir de bons résultats pour faire fuir les oiseaux.</p> <p>Le rapport sera très documenté, il faut faire la preuve que les mesures sont efficaces. Il faut miser sur les résultats pour obtenir l'approbation du ministère. Il s'agit d'une première. Nous espérons que le gouvernement sera intéressé.</p>
---	---

<p><i>Est-ce que ces oiseaux sont réellement nuisibles? Sont-il des facteurs polluants?</i></p>	<p>Pas plus que d'autres oiseaux. Leurs déjections comportent des organismes pathogènes. C'est la concentration qui devient problématique. Nous n'avons pas de preuve que le goéland est un danger réel. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de dangers potentiels.</p> <p>Il faut prendre des mesures avant que le danger devienne réel. Il faut se méfier de l'abondance de ces oiseaux.</p>
---	--

<p><i>Peut-on proposer de nourrir les oiseaux autrement, pour les stériliser?</i></p>	<p>On a suivi des essais entrepris pour stériliser les oiseaux. Ces essais comportaient d'autres mesures en parallèle. Par exemple, une expérience réalisée près d'une usine de papier (Daishowa à Québec) indique que les goélands se déplacent tout simplement vers d'autres secteurs pour trouver de la</p>
---	--

	<p>nourriture et un endroit de repos. À Sainte-Sophie, on risque de déplacer des colonies de plusieurs milliers de couples dans d'autres secteurs qui deviendront à leur tour problématiques.</p> <p>Il faut savoir que les facteurs d'établissement des goélands dans une région se situent près des sites d'alimentation, et non des sites de nidification. Il ne faut pas s'attaquer aux nids, mais aux adultes.</p> <p>Il faut aussi savoir que depuis 1991, la population des goélands n'a pas augmenté. Nous ne prévoyons pas d'augmentation de l'espèce dans le futur.</p>
--	---

<p><i>Les oiseaux sont-ils dangereux pour les gazonnières?</i></p>	<p>Le risque pour les gazonnières est présent, mais pas énorme en ce moment. Si les goélands vont dans les champs, c'est pour se nourrir des vers (lors du labour et du sarclage). Dans les gazonnières, il y a de l'eau; toutefois, les oiseaux vont préférer les lacs.</p>
--	--

<p><i>Le niveau sonore d'un fusil (en décibels) est-il suffisant pour éloigner les oiseaux?</i></p>	<p>Il ne s'agit pas d'un problème de niveau du son, mais il s'agit d'une situation de "qui-vive" : il faut faire peur aux oiseaux, pour qu'ils se méfient en permanence d'un site.</p>
---	--

<p><i>Comment chasserez-vous les oiseaux?</i></p>	<p>On propose de procéder à des actions à toutes les quinze minutes. L'important est d'être là quand les éclaireurs reviennent. On ajustera les séquences au fur et à mesure.</p>
---	---

<p><i>La population varie-t-elle d'année en année? S'agit-il des mêmes oiseaux qui reviennent?</i></p>	<p>Ces oiseaux vivent longtemps, plusieurs d'entre eux reviennent, mais il y a des cycles de dispersion et de déplacement de la population des oiseaux qui sont assez constants au total.</p>
--	---

<p><i>Intersan a-t-il mis en place d'autres programmes d'éradication des goélands</i></p>	<p>Oui. Sur le site de Saint-Nicéphore, qui est d'une grandeur similaire à Sainte-Sophie,</p>
---	---

<i>pour les autres sites?</i>	on contrôle les oiseaux avec des techniques de pyrotechnique. À Magog, un plus petit site, on procède à un effarouchage au besoin.
-------------------------------	--

6 PLAN DE COMMUNICATION

M. Dussault distribue aux participants une proposition de plan de communication pour le Comité de vigilance. *Transfert Environnement* a réalisé cette proposition et M. Delisle fait une présentation du document. Il est convenu d'en discuter à la prochaine rencontre seulement.

M. André Delisle explique que le plan comporte trois axes stratégiques : il faut faire circuler une information continue sur les activités du Comité, diffuser un rapport annuel des activités du Comité et établir un contact constant avec la communauté et les médias.

M. Delisle décrit les moyens suggérés pour la mise en œuvre du plan de communication. Parmi ceux-ci, il faut consolider le rôle de porte-parole du président du Comité. *Transfert Environnement* peut apporter son soutien professionnel aux communications et à la mise en œuvre du plan. Le service des communications d'Intersan coordonnera les activités de communication décidées par le Comité.

À la suggestion du président du Comité, M. Berthiaume, le Comité se réunira à huis clos au début de la prochaine rencontre pour discuter et accepter ou modifier le plan de communication.

Action de suivi : Mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité.

7 POINTS D'INFORMATION ET SUIVI

7.1 LETTRE D'INVITATION À ENVOYER PAR LE PRÉSIDENT

M. Dussault dépose aux participants une lettre préparée en vue d'être expédiée aux groupes environnementaux pour remplacer M. Cellier, ainsi qu'à des représentants éventuels des agriculteurs (annexe 7). M. Berthiaume propose aux membres de tenter des démarches individuelles afin d'intéresser d'autres personnes à joindre le Comité.

Action de suivi : Identifier les personnes visées et expédier les lettres.

7.2 PROTOCOLE DE DIFFUSION DANS LES ENDROITS PUBLICS

Il s'agit d'une exigence du décret. Une proposition sera présentée à la prochaine rencontre. Le plan de diffusion fera partie du plan de communication du Comité.

7.3 CARTE DES PUIITS

À la suite d'une demande des participants de la dernière rencontre, Intersan a fait parvenir aux membres du Comité une carte des piézomètres d'observation de la qualité des eaux autour du site. Tous les membres confirment l'avoir reçue.

7.4 INFORMATIONS SUR LE TONNAGE REÇU EN 2003 (DÉCRET D'URGENCE)

À la suite d'une demande des participants à la dernière rencontre, M. Brien informe le Comité qu'Intersan a reçu 971 367 tonnes de déchets durant la période autorisée par le décret d'urgence, soit du 30 novembre 2003, date d'émission du certificat d'autorisation à aujourd'hui. Selon le décret d'urgence délivré par le ministère de l'Environnement, la capacité autorisée était de 1 030 000 mètres cubes.

7.5 COPIES DU PGMR

M. Dussault invite les participants qui le souhaitent à prendre une des dix copies du PGMR de la MRC de la Rivière-du-Nord. Une copie du PGMR sera continuellement à la disposition des membres du Comité qui souhaitent le consulter pendant les réunions.

Action de suivi : Apporter une copie du PGMR à chaque réunion du Comité.

8 VARIA

M. Dussault distribue un communiqué de presse de la MRC de la Rivière-du-Nord annonçant un partenariat original avec Intersan, visant à donner à la MRC des moyens financiers pour mettre en oeuvre leur PGMR. M. Dussault sera prêt à répondre aux questions à la prochaine rencontre.

Action de suivi : Sujet à inscrire à l'agenda de la prochaine rencontre.

Autres questions :

<p><i>Le rapport sur l'effarouchage des goélands sera-t-il diffusé par communiqué de presse?</i></p> <p><i>La collaboration de la population a été demandée tout au cours du programme, il serait apprécié de diffuser les résultats.</i></p>	<p>Intersan est disposé à diffuser le rapport qui vient d'être déposé. Il y a toutefois lieu d'établir un plan d'action pour la problématique des goélands avant de diffuser le rapport.</p>
<p><i>Il est vrai que l'intérêt de la population est de connaître les solutions proposées, plus que les résultats de l'étude.</i></p>	<p>Des discussions doivent avoir lieu avec le Service canadien de la Faune, afin de valider les solutions possibles.</p> <p>Le sujet des interventions sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre</p>

Action de suivi : Inscrire le plan d'action sur les goélands à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

9 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre a été fixée au jeudi 19 mai en soirée.

L'ordre du jour étant complété, la rencontre s'est terminée à 21 h 30.

Stella Anastasakis
Le 22 mars 2005.

Annexe 1 :
Liste des participants

PRÉSENCES À LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2005

Comité de vigilance

Représentants des voisins :

- M. Yvon Berthiaume
- M. André Boucher
- M. Robert Védrine
- M. Rosaire Grenier (observateur)

Représentants du milieu municipal :

- M. Éric Poirier (Sainte-Anne-des-Plaines)
- Mme Danielle Simard (MRC de la Rivière-du-Nord)
- Mme Louise Melançon (Sainte-Sophie)

Représentants des organismes socio-économiques :

- Mme Kim Pépin (CLD Rivière-du-Nord)

Représentante du milieu agricole :

- Mme Renée Latour

Pour Intersan :

- M. Martin Dussault
- M. Daniel Brien
- M. Ghislain Lacombe

Pour Tecsuit :

- M. Frédéric Demers
- Mme Isabelle Thibault

Pour *Transfert Environnement* :

- M. André Delisle
- Mme Stella Anastasakis